

Délibération du Conseil municipal

Séance du 27 janvier 2026

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents BEAUCLAIR Sophie, BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CORBILLON Christine, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURCE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

CHOUTEAU Edith à BOYER Emilie
DESOEUVRE Robert à ROCHAIS Philippe

Absents

DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

BOUSSICAULT Gérald et PENEAU Sylvie

Convocation adressée le 21 janvier 2026, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 28 janvier 2026, article L.2121.25 CGCT

26SE2701-03 | Culture - Rive d'Arts – Exposition – Convention de partenariat avec le collectif Trace-Ecart

Monsieur Vincent GUIBERT, adjoint délégué à la Vie associative, la Culture et la Citoyenneté, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1414-1 à L1414-16 (contrats de partenariats),

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis de la Commission ressources en date du 20 janvier 2026,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville des Ponts-de-Cé et le collectif Trace-Ecart proposé en annexe,**

- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer cette convention, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	
En exercice	32
Présents	27
Pouvoirs	2
Pris part au vote	29
POUR	29
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	29

Délibération adoptée à l'unanimité

Le maire,
Jean-Paul PAVILLON


